

Octobre 2024

Politique sur les événements écoresponsables



Table des matières

1. Contexte.....	2
2. Définitions	2
3. Objectifs et portée	3
4. Critères applicables aux événements écoresponsables	3
4.1 Sélection de l'emplacement et gestion des déplacements	4
4.2 Réduction à la source	5
4.3 Approvisionnement responsable	6
4.4 Services alimentaires	7
4.5 Gestion des matières résiduelles	8
4.6 Communication et sensibilisation	9
5. Mesure des impacts et suivis	10
6. Diffusion et entrée en vigueur de la Politique sur les événements écoresponsables	11

1. Contexte

RECYC-QUÉBEC est un chef de file dans le secteur de la gestion responsable des matières résiduelles au Québec. Soucieuse de contribuer aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, RECYC-QUÉBEC aligne sa démarche sur les orientations du gouvernement tout en privilégiant la production et la consommation responsable de biens et de services, ainsi que la réalisation d'actions visant l'information, la sensibilisation et l'innovation.

Au regard de sa mission et de ses secteurs d'activités, RECYC-QUÉBEC est souvent interpellée pour organiser des événements ou agir comme partenaire ou commanditaire à des événements. À ce titre, la Société s'est dotée d'une Politique sur les événements écoresponsables dont le fondement repose sur les meilleures pratiques en vigueur édictées par la norme sur la gestion responsable des événements ([BNQ 9700-253/2024](#)).

2. Définitions

Événement écoresponsable : un événement écoresponsable intègre les principes du développement durable à chaque étape de son organisation, y compris lors de sa planification. En débutant par une analyse de la situation actuelle et l'évaluation des impacts majeurs potentiels, un événement écoresponsable vise à réduire les répercussions négatives sur l'environnement et à augmenter les retombées positives sur le plan social et économique¹.

Événement interne : une activité corporative organisée par RECYC-QUÉBEC regroupant les membres du personnel et/ou les membres du conseil d'administration.

Événement public : tout événement organisé par RECYC-QUÉBEC ou par un prestataire de services qui s'adresse au grand public et/ou à toutes les clientèles spécifiques ciblées (ICI, Municipalités, etc.). Il peut notamment s'agir d'une conférence de presse, d'un atelier d'information, d'une formation, d'une consultation, d'une conférence, d'un congrès ou d'un événement spécial, sans égard au nombre de participants.

Événement commandité : tout événement commandité par RECYC-QUÉBEC dans le cadre de sa [Politique de commandites](#).

¹ Conseil québécois des événements écoresponsables (2020). [Événements écoresponsables](#).

3. Objectifs et portée

La Politique sur les événements écoresponsables fournit un cadre de référence pour la tenue d'événements écoresponsables. Celle-ci inclut des critères pour déterminer les obligations de RECYC-QUÉBEC et des organisateurs d'événements avec qui elle collabore. Il peut s'agir d'événements internes, d'événements publics, ainsi que des événements commandités.

Plus spécifiquement, cette Politique vise à :

- Réduire l'empreinte environnementale des événements qu'organise, commandite ou participe RECYC-QUÉBEC;
- Améliorer les retombées économiques et sociales des événements qu'organise, commandite ou participe RECYC-QUÉBEC;
- Définir les critères s'appliquant aux événements organisés ou commandités par RECYC-QUÉBEC;
- Exercer un effet d'entraînement auprès des partenaires, des promoteurs d'événements et des fournisseurs afin de favoriser une gestion écoresponsable des événements.

Différents intervenants sont mobilisés dans la réalisation d'événements écoresponsables encadrés par la Politique:

- Les responsables d'événements organisés à l'interne et à l'externe;
- Les employés de RECYC-QUÉBEC et les membres de son conseil d'administration;
- Les fournisseurs de biens et de services dans le cadre de la tenue d'événements;
- Les demandeurs de commandite à RECYC-QUÉBEC en vertu de la Politique de commandites pour la tenue d'un événement.

4. Critères applicables aux événements écoresponsables

Cette section décrit les critères s'appliquant à chacun des types d'événements assujettis à la Politique.

4.1 Sélection de l'emplacement et gestion des déplacements

Description	Événement interne	Événement public	Événement commandité
Choisir un lieu d'événement qui a un engagement en développement durable. Par exemple, favoriser un bâtiment qui détient une certification environnementale (LEED, etc.), favoriser des lieux à vocation culturelle ou artistique pour mettre en valeur le patrimoine, favoriser des lieux à vocation sociale.	✓	✓	✓
Mettre de l'avant des loges écoresponsables (vrac alimentaire et de breuvages, produits réutilisables, station de tri).	✓	✓	✓
Choisir un lieu accessible aux personnes en situation de handicaps et personnes à mobilité réduite, ou mettre en place des mesures pour maximiser l'accessibilité universelle.	✓	✓	✓
Privilégier un lieu d'événement accessible par les transports en commun et/ou transports actifs (incluant les navettes spéciales).	✓	✓	✓
Promouvoir un système de covoiturage entre les participants	✓	✓	✓
Promouvoir l'usage des transports en commun et transports actifs (comme le BIXI) pour accéder au lieu de l'événement.	✓ <i>Si applicable</i>	✓ <i>Si applicable</i>	✓ <i>Si applicable</i>
Ajouter des incitatifs tangibles pour favoriser l'utilisation des transports en commun et transports actifs (ex. : carte prépayée ou prêt de vélo)	<i>Recommandé</i>	<i>Recommandé</i>	<i>Recommandé</i>

Description	Événement interne	Événement public	Événement commandité
Ajouter des supports à vélo à proximité du lieu de l'événement pour faire face à la demande	<i>Recommandé</i>	<i>Recommandé</i>	<i>Recommandé</i>
Compenser les émissions de GES générées	✓	✓	<i>Recommandé</i>

4.2 Réduction à la source

Description	Événement interne	Événement public	Événement commandité
Évaluer les quantités de nourriture nécessaires et prévoir la redistribution des surplus alimentaires à des organismes d'entraide locaux. Ceci inclut également l'échantillonnage alimentaire ² lors d'événement.	✓	✓	✓
Permettre l'utilisation des contenants personnels, ou utiliser des contenants alimentaires, vaisselle, ustensiles et serviettes en priorisant les produits réutilisables (porcelaine, verre, métal, etc.). En cas d'indisponibilité du matériel, utiliser des produits recyclables ou compostables.	✓	✓	✓
Limiter la pluralité des matières pour les contenants alimentaires et de breuvages en circulation afin d'éviter la confusion et améliorer la gestion des matières résiduelles.	✓	✓	✓

² Échantillonnage alimentaire : la distribution d'échantillons de produits **alimentaires** et de boissons.

Description	Événement interne	Événement public	Événement commandité
Restreindre la distribution de produits plastiques à usage unique (ex. : bouteilles d'eau).	✓	✓	✓
Privilégier des produits peu ou pas emballés.	✓	✓	✓
Restreindre la distribution de documents, d'objets promotionnels et de cadeaux au cours de l'événement.	✓	✓	✓
Réduire les déplacements en privilégiant la visioconférence lors de la planification de l'événement.	✓	✓	✓
Assurer la présence de stations d'eau potable sur les lieux de l'événement (sauf l'hiver pour les événements extérieurs) afin de favoriser l'usage des bouteilles réutilisables.	✓	✓	✓
Planifier et mettre en place toutes autres actions permettant de réduire les matières résiduelles	✓	✓	✓

4.3 Approvisionnement responsable

Description	Événement interne	Événement public	Événement commandité
Détenir une politique d'approvisionnement responsable à l'interne, ou favoriser les fournisseurs qui démontrent leur adhésion	✓	✓	✓

Description	Événement interne	Événement public	Événement commandité
aux principes du développement durable par le biais de leurs services, de l'énoncé de leur mission, de leurs certifications ou de leur Politique de développement durable.			
Favoriser des fournisseurs disposant d'une succursale locale, située à moins de 100 km ou dans la région administrative de l'événement (hors nourriture).	✓	✓	✓
Privilégier l'achat de matériel certifié écologique ou équitable.	✓	✓	✓
Privilégier les fournisseurs qui favorisent des retombées sociales positives. Notamment, des entreprises d'économie sociale (OBNL, coopérative, mutuelle), des entreprises d'insertion sociale, et des entreprises appartenant à des individus issus de minorités visibles (PANDC).	✓	✓	✓
Privilégier les fournisseurs qui favorisent des retombées environnementales positives. Notamment, des entreprises d'économie circulaire qui favorisent les produits locaux, le réemploi et le seconde main.	✓	✓	✓

4.4 Services alimentaires

Description	Événement interne	Événement public	Événement commandité
Proposer une offre alimentaire qui comprend des options végétaliennes ou végétariennes.	✓	✓	✓

Description	Événement interne	Événement public	Événement commandité
Privilégier des fournisseurs disposant d'une succursale locale, située à moins de 50 km ou dans la région administrative de l'événement (<i>uniquement nourriture</i>).	✓	✓	✓
Privilégier les produits du Québec et favoriser les aliments locaux ou de proximité.	✓	✓	✓
Privilégier les produits de saison.	✓	✓	✓
Privilégier les produits biologiques ou équitables.	✓	✓	✓
Privilégier des produits en vrac (breuvage, condiments, etc.).	✓	✓	✓

4.5 Gestion des matières résiduelles

Description	Événement interne	Événement public	Événement commandité
Installer des équipements dédiés à la récupération des matières organiques et compostables (applicable si l'événement est organisé dans une ville ayant implanté le compostage).	✓ <i>Si applicable</i>	✓ <i>Si applicable</i>	✓ <i>Si applicable</i>
Installer des équipements dédiés au tri et à la récupération des matières résiduelles sur les lieux de l'événement, incluant :	✓	✓	✓

Description	Événement interne	Événement public	Événement commandité
<ul style="list-style-type: none"> - Les contenants consignés; - Les matières recyclables; - Les matières destinées à l'élimination. - Si applicable, les autres matières envoyées à des centres de tri ou à des entreprises spécialisées (huiles, pneus, matériaux de construction, matériel électronique, etc.); - Si applicable, les matières dangereuses. 			
Récupérer et acheminer vers des organismes de gestion reconnus l'ensemble des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) distribués durant l'événement.	✓ <i>Si applicable</i>	✓ <i>Si applicable</i>	✓ <i>Si applicable</i>
Mettre en place des brigades vertes pour guider les participants dans le tri de leurs matières résiduelles.	<i>Recommandé</i>	<i>Recommandé</i>	<i>Recommandé</i>

4.6 Communication et sensibilisation

Description	Événement interne	Événement public	Événement commandité
Prévoir un onglet sur le site web de l'événement dédié au développement durable et/ou aux actions écoresponsables mises en place.	✓	✓	✓
Désigner un interlocuteur responsable de la stratégie d'écoresponsabilité de l'événement.	✓	✓	✓

Description	Événement interne	Événement public	Événement commandité
Privilégier les outils électroniques et les promouvoir auprès des participants, afin de réduire les impressions de documents.	✓	✓	✓
Si l'impression de documents de promotion est nécessaire, utiliser du papier recyclé et imprimer en recto verso.	✓	✓	✓
Utiliser des panneaux, affiches ou supports visuels informatifs réutilisés, réutilisables ou recyclables.	✓	✓	✓
Faire valoir les pratiques écoresponsables réalisées dans l'invitation ou lors de la promotion de l'événement.	✓	✓	✓

5. Mesure des impacts et suivis

Pour les **événements commandités**, la direction des communications, relations publiques et marketing social est responsable d'assurer le suivi et le respect de la politique.

- Un *Bilan d'événement et de visibilité* devra être complété par le commandité et retourné à RECYC-QUÉBEC au plus tard 30 jours après la date de fin de l'événement. Le document à compléter est envoyé au commandité lors de la signature de l'entente. Il comprend la confirmation de la réalisation des différents critères de la Politique d'événements écoresponsables et des différents éléments prévus à l'entente de commandite.
- Les événements commandités doivent démontrer des efforts pour atteindre les critères de la Politique. Lorsqu'un critère n'est pas atteint, l'événement commandité doit le justifier dans le rapport final d'évaluation fourni à RECYC-QUÉBEC.

Pour les **événements internes et les événements publics**, l'équipe de développement durable de RECYC-QUÉBEC est responsable d'assurer le suivi et le respect de la politique. À noter toutefois que les événements internes et publics ne sont pas tenus de produire un bilan d'événement.

6. Diffusion et entrée en vigueur de la Politique sur les événements écoresponsables

La présente Politique est disponible dans le site Internet de RECYC-QUÉBEC et sera en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2024.

Approuvée par le conseil d'administration de RECYC-QUÉBEC le 19 septembre 2024.



Pour plus d'informations :
visitez le site <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/>